

30 juin 2016 -17:02

Appartient à [Conseil des ministres du 30 juin 2016](#)

Premier Programme national de gestion du combustible usé et des déchets radioactifs

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters et de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel portant fixation du Programme national de gestion du combustible usé et des déchets radioactifs.

Ce premier Programme national décrit dans les grandes lignes l'état de la question, au 31 décembre 2014, en matière de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs. Cet instrument sert de tableau de bord stratégique quant à la gestion à court, moyen et long terme des différentes familles de déchets radioactifs et combustibles usés en Belgique.

Il a par ailleurs reçu les avis de l'AFCN et du Comité d'avis SEA.

Le Programme national de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs est un des instruments visés par la directive 2011/70/Euratom du 19 juillet 2011 établissant un cadre communautaire pour la gestion responsable et sûre des combustibles usés et des déchets radioactifs. Cette directive impose aux Etats membres d'établir un programme national pour la gestion de leurs combustibles usés et de leurs déchets radioactifs, de la production jusqu'au stockage.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable

Avenue de la Toison d'Or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke

Porte-parole

+32 475 44 34 26

bernard.vanhecke@marghem.fed.be